

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 FEVRIER 2024**

Le vingt-sept février deux mil vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAUZE-VAUSSAIS (79190) se sont réunis à 20 heures 30 salle du conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux article L.212-10 et L.21228-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2024.

Etaient présents :

Madame Brenda BARILLOT, Madame Sylvie BRUCHON, Monsieur Philippe CLISSON, Madame Séverine DERRE, Monsieur Patrice HAMEL, Monsieur Mathieu HERISSE, Madame Catherine LAMOTHE, Monsieur Gilles LEGERON, Madame Nicole LEGRAND, Monsieur Patrice PORCHERON, Monsieur Johnny LOCHON, Madame POUILLOUX Laetitia, Marie-Hélène PROU, Monsieur le Maire : Nicolas RAGOT.

Etaient excusés :

Madame Isabelle BOUCHEREAU (Pouvoir donné à Nicole LEGRAND)
Monsieur BABIN Eric (Pouvoir donné à Mathieu HERISSE)
Madame BONNET Sylvie (Pouvoir donné à Monsieur Nicolas RAGOT)
Monsieur KNIGHTS Joseph (Pouvoir donné à Patrice PORCHERON)

Etait absent :

Monsieur Yann GUILLAUD

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 18.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUCHON.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Médiathèque « la Fabrik » - bilan 2023 & perspectives 2024

Mme Delphine CASTANEDA nous dresse le bilan de l'année 2023 (Amélie ne pouvant être présente, adresse ses excuses à l'ensemble du Conseil).

A noter : départ de 3 bénévoles et l'arrivée d'une nouvelle recrue : Carole qui vient compléter l'équipe : Marie – Myriam – Aurélie – Stéphane – Agnès ainsi que Delphine et Amélie, toutes deux employées au sein de la Médiathèque.

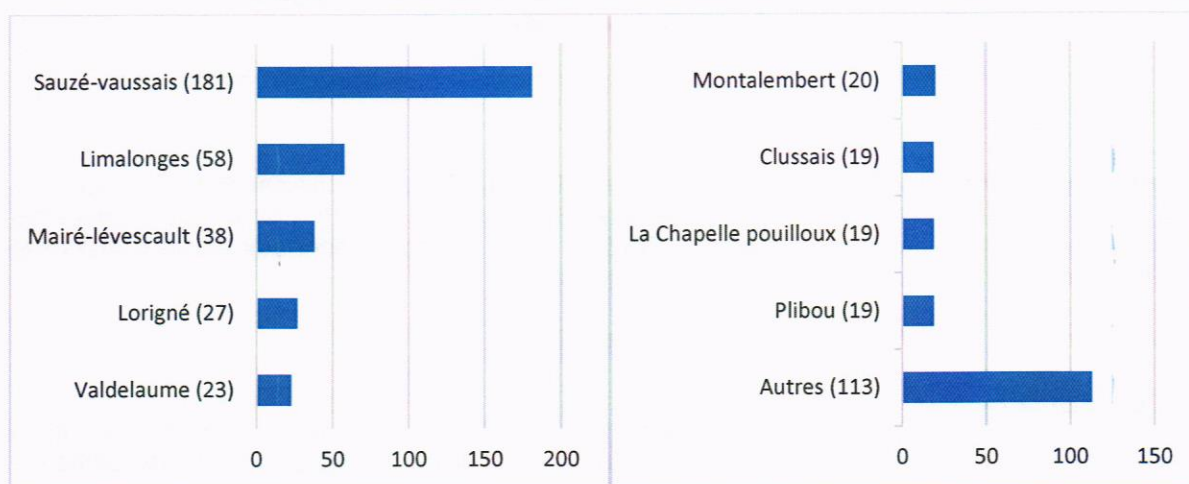
Fréquentation 2023 : 517 inscrits.

6400 Entrées ➡ 107 Personnes/semaine ➡ 75% d'adhérents
Ouverture du Mardi au samedi ➡ 22Heures/semaine

Répartition par âge

49 % (0-18 ans) – 45% (adultes) – 6% (groupes)

Répartition par Communes (36% extérieurs - 64 % Sauzéens)



Points forts de l'année

- Sculpture participative, spectacle d'été, matinée musique, les voyages (archives départementales + Prix Croc plar), festival terre de lectures, spectacle de Noël « Rejetées ».
- Exposition du collectif Art terre : artisans professionnels qui proposent des ateliers gratuits.

A noter : Le calendrier 2024 des expositions est complet.

- **Focus sur l'atelier Café-Réparations** (qui reste avant tout un geste écologique)
189 visites (61 personnes)
- 45 % d'objets remis en état
- 39 % en attente de pièces
- 14 % hors service
- 2 % sans solution

L'office de tourisme a sollicité les médias pour un portrait des acteurs du territoire mettant en avant la petite enfance. Amélie a été interviewée à cet effet sur les ateliers graines de lecture.

La médiathèque poursuit son partenariat avec l'accueil des scolaires, maternelle et collège.

La MDDS et le numérique :

La médiathèque c'est aussi des centaines de livres numériques à découvrir, plus de 7500 films à visionner, des centaines de ressources ludo-éducatives pour les plus jeunes.

Il a d'ailleurs été possible de tester du 18/07 au 30/09/2023, un casque de réalité virtuelle.

Budget prévisionnel 2024 : 13 450 €

Magazines-cd-dvd-jeux	5000
Fournitures bureau	400
Communication	1500
Bricolage - décoration	950
Informatique avec possibilité subventions 20 à 50 %	1300
Convivialité	500
Animation	3800
Total	13 450

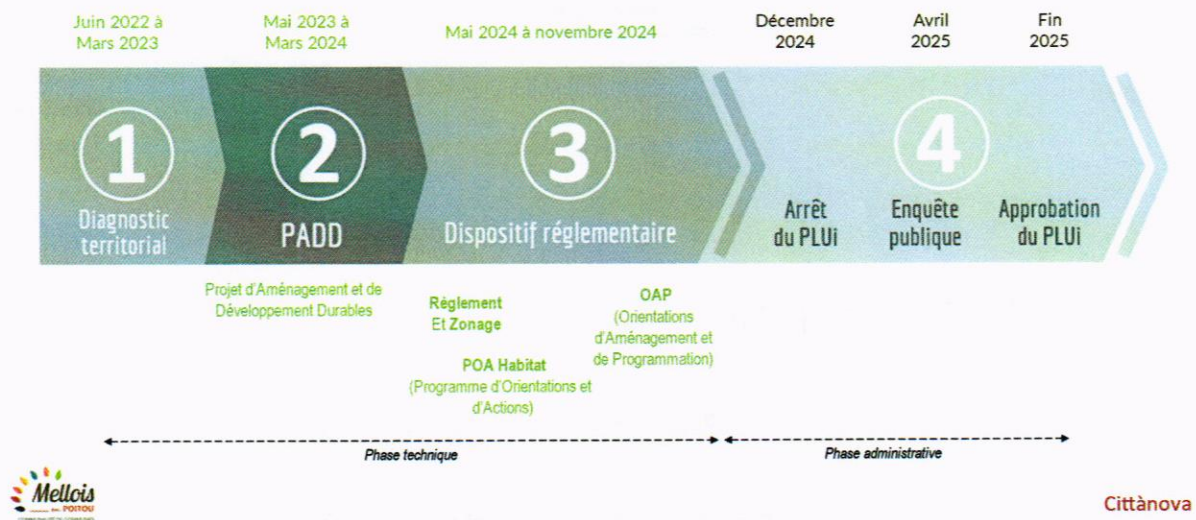
3) Urbanisme/Environnement

a) PLUi-H : Avis sur le projet d'Aménagement et de développement Durables.

- Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

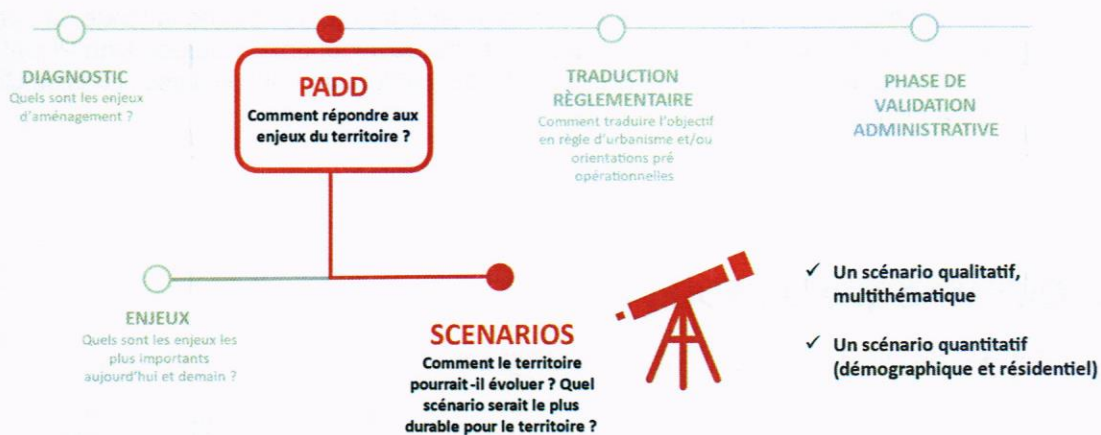
1 Qu'est-ce que le PADD ?

Rappel de la démarche, le calendrier général



1 Qu'est-ce- que le PADD ?

Méthodologie



Cittànova

2 Le PADD, cœur du projet

Cœur du projet, le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi -H

Il exprime le **projet politique global** de la Communauté de communes à horizon 2035,

Il **définit les choix en matière d'urbanisme**, d'aménagement, d'économie, de protection de l'environnement...,

Il **constitue la référence** et le guide pour la suite de l'élaboration du PLUi-H et pour ses modifications ultérieures,

Il **permet de définir une vision à moyen et long terme du territoire** en dialogue avec les acteurs et habitants du territoire.



Cittànova

2 Le PADD, cœur du projet

Un temps de réflexion collective

Une vision collective pour aboutir à **des choix partagés** par les 62 communes.

Anticiper le devenir du territoire en termes de développement démographique et économique, et définir les besoins induits en matière de logements, d'équipements et d'infrastructures

Limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers notamment en privilégiant la densification et en mettant en œuvre une densité minimale dans les futures opérations

Garantir un développement durable du territoire pour ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins

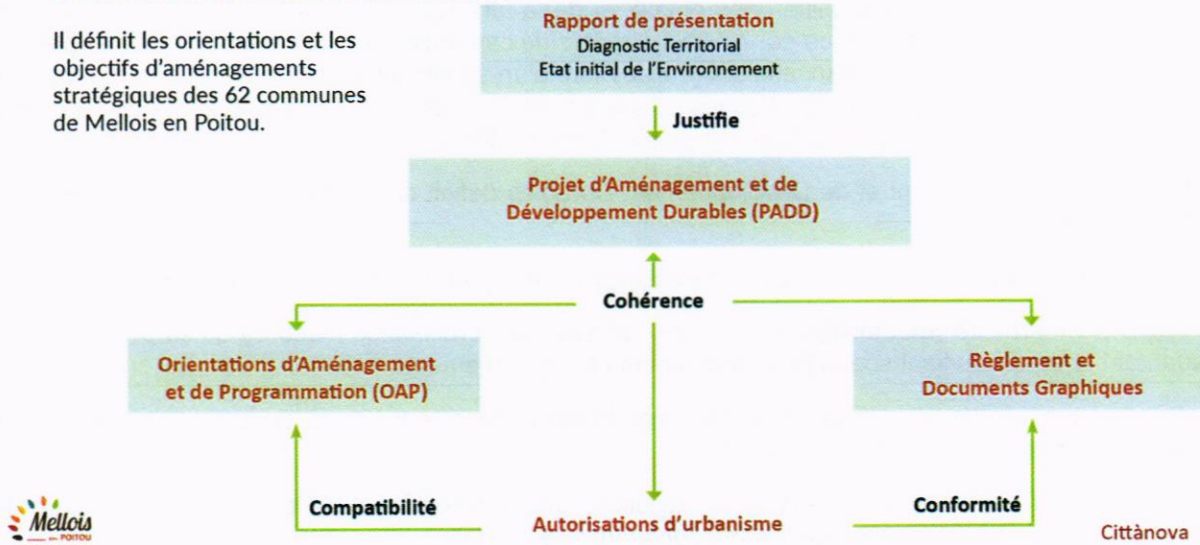


Cittànova

2 Le PADD, cœur du projet

Dessiner le territoire de demain

Il définit les orientations et les objectifs d'aménagements stratégiques des 62 communes de Mellois en Poitou.



Cittànova

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – HABITAT (PLUi-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

(DM n°2024_017)

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Mellois en Poitou est engagée depuis 2018 dans une démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat, document d'urbanisme de référence, permettant de mettre en cohérence l'ensemble des règles applicables sur le territoire de Mellois en Poitou en matière de droit des sols.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-5 et L.153-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou annexés à l'arrêté préfectoral du 1er avril 2023 ;

Vu la délibération du 8 juillet 2018, portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, approbation des objectifs poursuivis, approbation des modalités de collaboration et de concertation (charte de gouvernance) ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021, portant prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat à l'échelle du territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou - Délibération complémentaire à la délibération de prescription du PLUi du 09 juillet 2018 ;

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal de la commune de SAUZE-VAUSSAIS est appelé à débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLUi-H, tout comme le conseil municipal de chaque commune membre de la communauté de communes au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Conformément à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H annexées à la présente délibération ont été établies sur la base d'un diagnostic territorial à l'échelle de la communauté de communes Mellois en Poitou et d'un travail avec les élus sur la définition des enjeux et de la stratégie d'aménagement du territoire. Ces enjeux et cette stratégie ont été co-construits au travers de carnets d'intentions fournis à l'ensemble des communes en juin 2023, de deux ateliers réalisés lors d'un séminaire le 3 octobre 2023. Ces travaux ont été présentés à l'ensemble des élus les 25 septembre 2023 et 27 novembre 2023. Le PADD a été présenté à l'ensemble des élus le 8 janvier puis le 8 février 2024.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit une vision d'avenir pour le territoire autour de 5 axes :

- Axe 0 : Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience
- Axe 1 : Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements
- Axe 2 : Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé
- Axe 3 : Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant
- Axe 4 : Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la communauté de communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la communauté de communes Mellois en Poitou, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

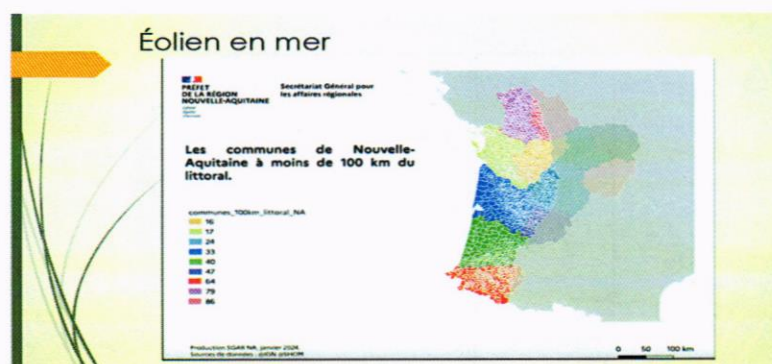
b) Consultation sur la planification maritime et l'éolien en mer.

(DM n°2024_018)

Monsieur le Maire informe d'un courrier de Madame la Préfète sollicitant l'avis des collectivités territoriales pour le débat public sur la planification maritime « la mer en débat ».

Les communes de Nouvelle-Aquitaine se situant à moins de 100 km du littoral sont invitées à formuler un avis sur le champ du débat public « la mer en débat ».

Les éoliennes sont implantées à + de 20 km des côtes sur des plots ancrés en mer, après autorisations administratives. La délivrance de ces autorisations est soumise entre autres à une étude d'impact environnemental.



Après débat au sein du Conseil sur les énergies renouvelables et l'implantation d'éoliennes en milieu maritime, les membres du conseil se sont prononcés à 5 voix pour, 3 contre et 10 abstentions.

4) Vie locale / Associations / Culture / Sports

a) Fête nationale 2024 : Feu d'artifices et soirée dansante

(DM n°2024_019)

Suite aux observations de la commission « vie locale » et après discussion, le Conseil Municipal maintient l'apéritif du 13 juillet en soirée et rendra cet espace plus accessible au public contrairement à l'an passé où celui-ci avait été placé derrière la haie et de ce fait n'avait pas forcément été visible.

Les conseillers distribueront également gracieusement aux enfants des lampions avant le feu d'artifices qui comme l'an passé sera musical et organisé par la Société RIC Collectivités. Coût 5500 €TTC + 200 € de sonorisation.

S'en suivra une soirée dansante avec buvette organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers avec Jem's taylor, DJ pour l'animation. Coût identique à l'an passé soit 1500 €.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil.

A noter : Mathieu Hérisse n'était pas présent lors du débat et du vote concernant la reconduction du feu d'artifice.

b) Instauration du ¼ d'heure citoyen

L'ensemble des conseillers a validé la mise en place d'un ¼ citoyen avant chaque conseil municipal.

Les habitants pourront ainsi s'exprimer, soumettre des propositions ou faire remonter un problème, leur permettant ainsi une implication dans la vie de la commune.

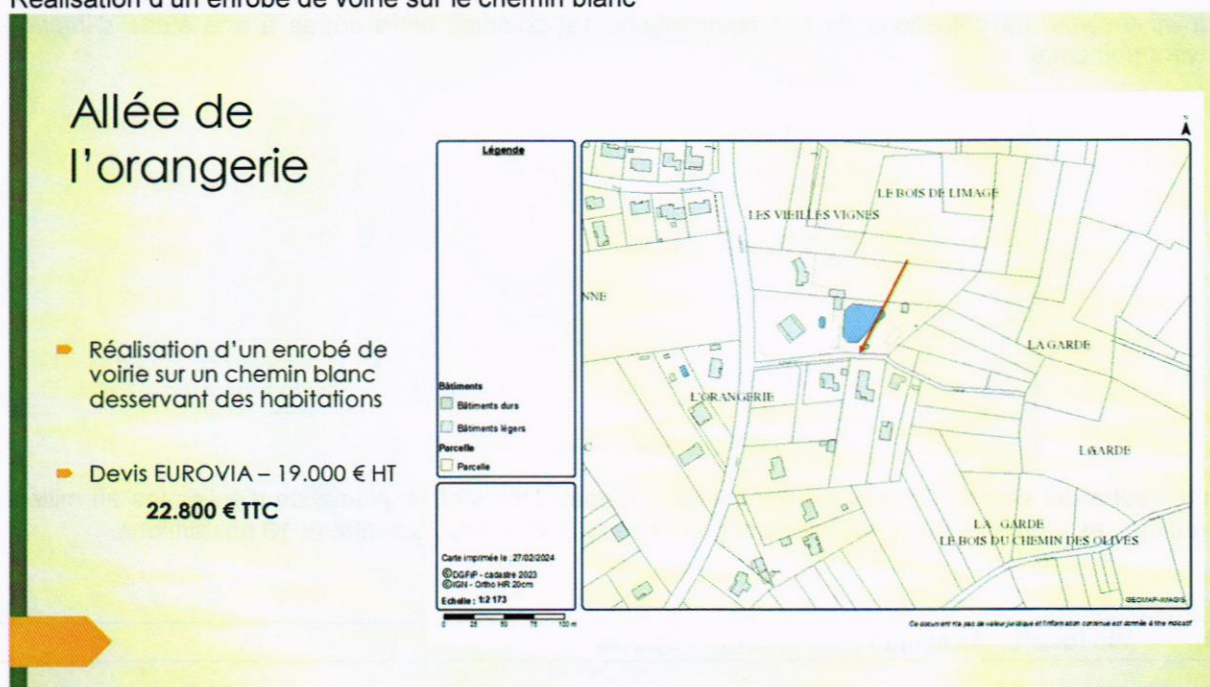
Afin de prévenir les citoyens de cette initiative, l'information sera communiquée par voie de presse et sur le facebook de la mairie.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil.

5) Travaux / Voirie / Bâtiments / PVD

a) Voirie – Allée de l'orangerie

Réalisation d'un enrobé de voirie sur le chemin blanc



Voté à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

b) Voirie – accès PL au bourg / Rue de la république

Mise en sens interdit de la rue dans les 2 sens pour les Poids Lourds.

c) Voirie – Route de Ruffec, aménagements de sécurité

Suite à la réunion des riverains, la commission voirie a étudié la sécurisation de la route de Ruffec et est en mesure de présenter les devis suivants :

Sécurisation de la Route de Ruffec

- Suite à la réunion des riverains, différentes propositions ont été faites et sont chiffrées à ce jour :

- Installation de 3 «STOP» au croisement Av. du lieutenant Billy- traçage des bandes et panneaux - **2.042,31 € HT**
- Chicanes – location plots et signalisations temporaires- **2.149 € HT**
- Panneau de chantier entrée de route- **180 € HT**

Coût total : 4.371,31 € HT – 5.245,57 € TTC

- Réunion publique avec les habitants : mercredi 13 mars à 20h30

d) *Avancement de la charte architecturale et paysagère – Salcido*

Concernant l'action "Charte paysagère" avec l'accompagnement par le paysagiste, il a été convenu d'avancer sur la fiche action "Espace Salcido" et sur la balade avec les habitants.

Après échanges avec les différentes structures qui occupent l'espace Salcido, nous vous proposons l'action suivante :

Charte architecturale et paysagère – Salcido

- Diffusion d'un **questionnaire** aux usagers de l'espace Salcido de mi-février à mi-mars sur leur perception de l'espace et leurs souhaits pour mieux se l'approprier
- Analyse du questionnaire et présentation de la synthèse aux élus
- Réalisation d'une **première fiche projet** par le paysagiste selon les résultats du questionnaire courant mars
- Organisation d'une **matinée avec les habitants (tout public) le samedi 6 avril** :
 - 10h-11h30 : balade dans le bourg avec le paysagiste pour parler des techniques pour végétaliser les pieds de murs, pour parler de la place des arbres en ville et de leur entretien – court parcours avec 3 à 4 lieux d'arrêt pour échanger avec les participants
 - 11h30-12h30 : discussion à l'espace Salcido avec le paysagiste sur la base de la première fiche projet réalisée => l'objectif est de vérifier si les propositions sont adaptées, réalistes, en adéquation avec les questionnaires, modifications possibles - *On part uniquement sur des aménagements légers et réalisables en régie de préférence, compatibles avec les usages*
 - 12h30-13h00 : pot convivial

e) *Projet de Maison de santé Pluriprofessionnelle – point d'étape.*

(DM n° 2024_020)

Mme Brenda BARILLOT ne prend pas part aux votes.

Les réunions et discussions se poursuivent concernant le projet.

A cet effet, les kinésithérapeutes ainsi que les podologues ont indiqué ne pas vouloir prendre part à ce projet et vouloir rester dans leurs locaux actuels. Les échanges sont toujours en cours avec le cabinet dentaire et semblent en bonne voie.

Un projet de rachat du cabinet médical par la mairie est également à l'étude. A cet effet, les membres du conseil municipal donnent mandat à Monsieur Nicolas RAGOT et Madame Isabelle BOUCHEREAU pour négocier un prix d'achat raisonnable qui n'excéderait pas une enveloppe de deux cent mille euros.

Les 17 membres du conseil municipal donnent mandat au Maire et à la 2^{ème} adjointe pour négocier un prix d'achat.

6) Ressources Humaines

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la mise en place d'une prime « pouvoir d'achat exceptionnelle » sous conditions, pour certains agents titulaires ou non, proportionnelle à leur présence et temps de travail.

Les votes se répartissent de la manière suivante : 3 abstentions – 7 contre – 8 pour. La prime « pouvoir d'achat » sera donc mise en place.

Une saisine préalable à l'instauration va être déposée au comité social territorial.

7) Droit de préemption

Liste des biens pour lesquels la commune ne préempte pas.

- 11 et 13 rue treille bourgeau
- 11 rue des vieilles vignes
- 5 rue de la chevalonnerie

8) Questions diverses

DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL -Etude de révision du zonage d'assainissement collectif

(DM n°2024_021)

Dans le cadre de l'étude actuellement menée par la Direction du Cycle de l'Eau Mellois en Poitou sur la révision des zonages d'assainissement collectif, il est demandé la désignation d'un interlocuteur privilégié au sein de notre commune.

Après discussion,

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Johnny LOCHON en qualité de référent communal pour l'Etude de la révision du zonage assainissement collectif.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

La Mission Locale a informé la Commune qu'elle se retirait du dispositif « Argent de poche ».

Devant l'intérêt pour les adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité ; le Conseil Municipal souhaite que soit renouvelée l'opération et décide de mettre en œuvre cette action.

Une déclaration va être déposée auprès de l'Urssaf afin d'obtenir l'exonération des cotisations de sécurité sociale et de contribution sociale généralisée.

Le coût par jeune et par jour est fixé à 15€.

La Communauté de Commune propose une convention MCJ et PASS'LOISIRS.

Carte scolaire et fermeture de classe : 10 à 15 fermetures de classes sont prévues sur plusieurs communes. Une réunion doit avoir lieu mi-mars, concernant ces fermetures de classe.

Nous avons actuellement un seuil d'élèves à 130. Nous ne devrions pas être concernés par ce dispositif de fermeture de classe. (Ancien seuil 125 N-1).

Il convient toutefois de rester prudent.

Réfection de la plaque MICHELIN située à la Tour de l'horloge. Un devis est en attente ainsi qu'une possibilité de subvention. Il est prévu de faire le point sur l'ensemble des plaques existantes de notre patrimoine.

Travaux de requalification du centre bourg ; Bas de la grand 'rue perte de 1m50 sur l'axe large, en attente de plan (ATT79).

Lundi 4 mars 2024 réunion Commune nouvelle à Limalonges à 19h.

Melleran se retire du projet.

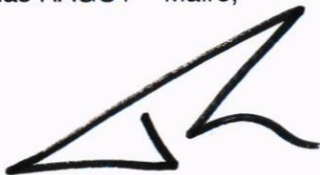
Montalembert, Plibou, Caunay ont voté la phase 3.

La Chapelle, Pers et Limalonges sont toujours en réflexion.

Prochain conseil le 09 avril 2024 à 20H.

Fin de la séance à 23H15.

Nicolas RAGOT – Maire,



Sylvie BRUCHON – secrétaire de séance,

